



Mission d'Observation électorale de l'Union européenne République d'Haïti 2015 Élections législatives, présidentielles, locales et municipales

LA MOE UE SALUE LA CELEBRATION D'UNE JOURNEE ELECTORALE CALME ET GLOBALEMENT BIEN ORGANISEE MAIS SIGNALA L'ELOIGNEMENT ENTRE L'ELECTORAT ET SES REPRESENTANTS

Port-au-Prince, le 27 octobre 2015

Le scrutin du 25 octobre a été bien organisé et s'est déroulé dans un climat de sérénité notable comparé à la journée du 9 août. Cependant, la participation électorale n'a pas pris l'ampleur espérée et signale l'éloignement croissant entre l'électorat et ses représentants. Ce sont les principales conclusions préliminaires de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) après la tenue des élections présidentielles, législatives et municipales du 25 octobre 2015.

“La journée électorale du 25 octobre représente un souffle d'espoir pour la démocratie haïtienne”, a déclaré la Chef observateur de la MOE UE, Elena Valenciano. “J'encourage les candidats et leurs sympathisants à poursuivre leur engagement dans le processus dans le respect des normes qui l'encadrent”, a ajouté Mme Valenciano.

Selon la MOE UE, le Conseil Electoral Provisoire (CEP) a su tirer les leçons des dysfonctionnements du 9 août et créer les conditions favorables à un scrutin paisible et ordonné. Néanmoins, la MOE UE considère que la faible participation confirme la tendance des derniers cycles électoraux et signale la persistance de l'éloignement entre l'électorat et ses représentants.

La campagne présidentielle n'a connu que des incidents mineurs. Toutefois, les observateurs de la MOE UE ont parfois relevé un climat de tension palpable, notamment dans les zones de reprise du premier tour des législatives. Cette décision de répéter les élections législatives dans certaines circonscriptions a été saluée par les observateurs européens. Cependant, la MOE UE déplore l'absence de poursuites pénales contre les responsables d'actes de violence électorale.

Le critère de la décharge a été la principale raison du rejet des candidatures présidentielles. La MOE UE regrette que la procédure actuelle d'obtention de la décharge constitue un levier politique qui permet au Parlement de bloquer certaines candidatures et représente *de facto* un obstacle à l'exercice du droit fondamental de se porter candidat.

Le contentieux des résultats du premier tour des législatives a mis en évidence le manque d'uniformité dans la prise des décisions ainsi que l'influence exercée sur les instances contentieuses par certains candidats. Un contrôle juridictionnel indépendant du contentieux électoral fait défaut, défaillance qui fragilise cette étape importante du processus, et qui est contraire aux bonnes pratiques internationales en matière d'élections démocratiques.

La couverture médiatique de la campagne électorale a été généralement caractérisée par la pluralité des informations offerte aux électeurs. Néanmoins, plus de la moitié des médias analysés par la MOE UE ont fait preuve de partialité informative en faveur de certains candidats présidentiels.

La MOE UE continue à observer la tabulation des procès-verbaux jusqu'à l'annonce des résultats provisoires, ainsi que les éventuels recours auprès des Bureaux contentieux du CEP. Elle observera également l'éventuel deuxième tour de l'élection présidentielle.

*Pour plus d'informations, contacter Javier Gutiérrez, attaché de presse de la MOE UE. Téléphone : 48898035
E-mail : javier.gutierrez@moeuehaiti2015.eu Page web : www.eueom.eu/haiti2015*